

Tarifs d'électricité 2026

Périmètre SEFA

Hors Périmètre SEFA

SEFA 130 ANS



	Energie				Acheminement				Comptage	SS	Taxes	Total TTC ³				
	HP ct/kWh		HC ct/kWh		HP ct/kWh	HC ct/kWh	Puissance CHF/kW/mois	Energie Réactive ct/kVArh	Abonnement CHF/mois	Place de Mesure CHF/mois	Services système ⁵ ct/kWh	CH/VD/ Communes ct/kWh	HP cts/kWh		HC ct/kWh	
	Albona	Agia ¹	Albona	Agia ¹								Albona	Agia ¹	Albona	Agia ¹	
Albona simple	15.88	18.38	15.88	18.38	12.00	12.00		1.67				34.84	37.55	34.84	37.55	
Albona double	16.75	19.25	11.80	14.30	12.30	8.40		10.00		7.90	0.27	4.08	36.11	38.81	26.54	29.25
Albona flexi ²	16.75	19.25	11.80	14.30	12.30	8.00		10.00				36.11	38.81	26.11	28.81	
Albona combi ²	16.75	19.25	11.80	14.30	6.68	4.46						30.03	32.74	22.28	24.99	
Albona pro DUP <3000h	15.31		10.98		9.20	7.90	7.00					31.20		25.12		
Albona pro DUP >3000h	15.31		10.98		7.25	5.25	8.00					29.09		22.25		
Albona business DUP <3000h	13.96		13.96		8.20	6.90	7.00	4.10	30.00	15.90	0.27	4.08	28.66		27.26	
Albona business DUP >3000h	13.96		13.96		6.60	5.30	8.00					26.93		25.53		
Business Moyenne Tension	sur offre				2.97	2.97	11.50	4.10	30.00	44.42	0.27	4.08	7.92		7.92	

Détails des taxes, redevances, et tarifs fédéraux

Emolument communal usage du sol ⁴	0.70
Emolument cantonal COSSEL	0.02
Loi cantonale sur l'énergie (ns TVA)	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	2.20
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons	0.10
Taxe pour la réserve hivernale	0.41
Supplément pour les coûts solidaires via la réseau de transport	0.05

Total Taxes

ct/kWh

4.08

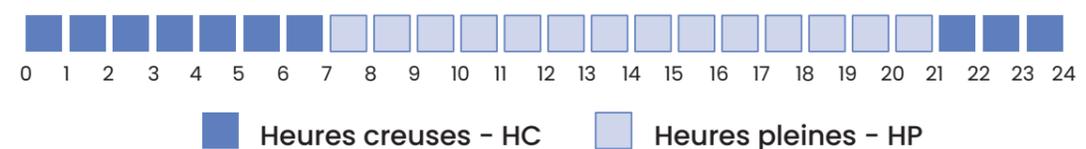
¹ AGIA: supplément pour l'encouragement de projets durables

² Tarif plus disponible pour de nouvelles installations

³ Total TVA 8.1% incluse, hors abonnement, hors taxe à la puissance et hors rémunération de la place de mesure

⁴ La taxe communale de 0.7 ct/kWh s'applique pour toutes les communes de la zone de desserte SEFA, à l'exception de Bougy-Villars et Féchy.

⁵ Les services systèmes de Swissgrid sont l'ensemble des moyens techniques et organisationnels utilisés pour maintenir en permanence l'équilibre, la tension et la sécurité du réseau électrique suisse.



Durée d'utilisation: La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

Energie réactive: Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle est supérieure à l'énergie active, soit un $\cos(\phi) < 0.7$ elle est facturée.

Mesure de la puissance: Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.